

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
28 novembre 2024
Date d'affichage
28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 3 décembre, à vingt heures deux minutes,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 28 novembre deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
Présents 11
Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF,

Absents excusés : Denis DEBELLE donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place, Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DEMANDE DE RESILIATION ANTICIPEE DU CONTRAT DE BAIL POUR LE LOCAL INFIRMIER 2024 - 59

Par son courrier recommandé en date du 6 novembre dernier le cabinet infirmier situé au 1 route de Francourt a sollicité la commune pour une résiliation anticipée de son bail commercial signé le 1er janvier 2023 chez Maître Campan. Ce bail prévoit un préavis de six mois, mais le locataire demande une réduction exceptionnelle à trois mois, permettant une fin de bail au 6 février 2025.

Cette demande repose sur des circonstances spécifiques, présentées par le locataire, et pourrait être acceptée par la commune pour faciliter la transition et rechercher un nouveau locataire.

La délibération proposée vise à acter cette résiliation anticipée dans un cadre légal et à autoriser les démarches nécessaires pour valoriser le local à l'avenir.

Considérant la demande formulée par les locataires de bénéficier d'une résiliation anticipée au 6 février 2025,

Considérant les implications limitées pour la commune, et la possibilité de rechercher un nouvel occupant pour ce local dans un délai raisonnable,

Considérant l'intérêt de répondre favorablement à cette demande dans le cadre d'une gestion partenariale et flexible des baux commerciaux,

➡ *Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée décide :*

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	8	3	2

D'accepter la demande de résiliation anticipée du bail du cabinet infirmier au 1 route de Francourt, avec une fin de contrat fixée au 6 février 2025.

D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

De donner mandat pour engager les démarches en vue de trouver un nouvel occupant pour le local concerné.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

